

## Dans ce numéro

1. Vœux 2022
2. Renouvellement des mandats associatifs : suite et fin
3. Elections complémentaires
4. Pollution Allaine
5. O.R.P.
6. Fermeture du Carnassier
7. Nouveau dépositaire
8. Salon Festivitas 2022

## Les Vœux du Président

Au nom du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort, je vous présente mes **MEILLEURS VŒUX** pour cette nouvelle année 2022 !

La pratique de la pêche de loisir est un moyen simple de s'évader de cette sinistrose ambiance que nous vivons depuis 2 ans déjà. Cela nous permet entre autres de retrouver des moments de sérénité et de tranquillité au milieu d'une nature apaisante.

Après le renouvellement de nos représentants AAPPMA sur le dernier trimestre écoulé, je tenais à saluer et remercier sincèrement tous ceux qui ont passé la main. En effet, ils ont œuvré bénévolement et se sont dévoués sans compter pendant des années pour leurs adhérents. De nouveaux élus nous rejoignent et nous nous devons de les accompagner pour les aider dans leurs missions. Une formation qui leur est destinée sera déployée dès cette année en ce sens.

La période électorale se poursuit avec tout d'abord une élection complémentaire au sein de notre CA fédéral puisque nous avons atteint le seuil minimum toléré. Ce seront donc 6 nouveaux administrateurs qui viendront renforcer notre structure jusqu'à la fin du mandat fixé au 31 mars de cette année. Ensuite à la mi-mars vos représentants éliront un nouveau CA de 15 personnes qui auront à désigner le bureau puis à déterminer les priorités à mettre en place pour les 5 années à venir.

La force de notre passion est d'être multiple et gérée par des bénévoles issus de tous milieux.

**A très bientôt au bord de l'eau !**



LE PRESIDENT  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LES SALARIES DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Vous adressent leurs

**MEILLEURS  
VŒUX  
HALIEUTIQUES  
POUR 2022**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU  
MILIEU AQUATIQUE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE  
Tel : 03 84 23 39 49 / Mail : contact@fede-peche90.fr



# Elections au sein des AAPPMA

Toutes les AAPPMA du Territoire de Belfort ont maintenant réélu leurs nouveaux dirigeants. Dans notre précédent Pêche Infos, nous vous annonçons la réélection de deux Présidents d'AAPPMA. Les associations continuent de procéder à leurs élections, voilà la suite et fin des résultats :



Monsieur **Nicolas JARDOT**, nouveau président de l'**AAPPMA de Belfort-Bavilliers**, Monsieur **Bernard FULLERINGER**, nouveau président de l'**AAPPMA de Bessoncourt**, Monsieur **Fabien TIROLE**, président réélu de l'**AAPPMA de Bourogne** ; Monsieur **Christian MUDRY** président réélu de l'**AAPPMA de Courtelevant**, Monsieur **André JOBIN**, président réélu de l'**AAPPMA de Florimont** ; Monsieur **Cyril DARGELASSE**, président réélu de l'**AAPPMA de Fosseماغne** ; Monsieur **Eric MENETRE**, président réélu de l'**AAPPMA de Montreux-Château** ; Monsieur **André KLEIBER**, président réélu de l'**AAPPMA de Réchésy**.

Nous leur présentons toutes nos **félicitations** pour ce nouveau mandat.

En revanche, aucun candidat ne s'est présenté pour reprendre les rênes de l'**AAPPMA de Faverois** ; elle prévoit de fusionner avec une autre association de pêche. Nous vous tiendrons informé quand cette fusion aura été validée.

## Elections complémentaires à la FDAAPPMA

Comme nous vous l'avions annoncé dans le courant de l'été, nous sommes dans l'obligation d'organiser des **élections complémentaires au sein de notre fédération**.

Suite au décès de Michel Heiny, il y avait 5 postes vacants, puis suite au procès de Mathieu Perez (voir notre édition de novembre dernier), ce sont **6 postes** qui sont maintenant à pourvoir.

11 candidats ont déposé leur candidature.

Le scrutin se déroulera à **bulletins secrets**, sous l'œil attentif des **services de la DDT** du Territoire de Belfort, et dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Les résultats de ces élections vous seront communiqués lors du prochain bulletin d'informations.

Direction départementale  
Des territoires

LISTE DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
CERTIFIÉE  
ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 8 JANVIER 2022

NOM - PRÉNOM	AAPPMA D'APPARTENANCE
CHRETIEN Olivier	ANJOUTEY
MAUVILLY Emmanuel	ANJOUTEY
JARDOT Nicolas	BELFORT - BAVILLIERS
TIROLE Fabien	BOUROGNE
JULIEN Christophe	FOUSSEMAGNE
LUTTRINGER Thierry	GIROMAGNY
NOVIER Yves	GIROMAGNY
DUPRE Philippe	JONCHEREY - DELLE - THIANCOURT - LEBETAIN - SAINT DIZIER L'EVÊQUE
PARISOT Philippe	MONTREUX-CHÂTEAU
MUNSCH Philippe	MONTREUX-CHÂTEAU
METZGER Martin	RÉCHÉSY

# Allaine, une nouvelle pollution



Le mercredi 29 décembre, un pêcheur découvre et signale une **pollution aux hydrocarbures** de l'Allaine au niveau de la nouvelle passerelle située en face de la gendarmerie à Delle.

Rapidement les pompiers interviennent pour placer un **barrage flottant** afin de limiter la propagation du rejet. Une **analyse immédiate est menée** pour remonter à l'origine de cette pollution car cet égout ne fait plus que collecter les eaux de pluie fortes en cette période. Les plaques d'égout sont relevées une à une, pour finalement faire apparaître que l'une d'entre elles, située à proximité d'une usine en cours de destruction, présente un **conglomérat visqueux**, dont l'odeur et la couleur irisée lorsque placé au sol ne laisse aucun doute sur la relation avec le rejet. Les gendarmes sur place poursuivent les investigations.

## Observatoire Régional des Pressions



L'Observatoire Régional des Pressions sur l'Eau et les Milieux Aquatiques  
Région Bourgogne Franche Comté

L'Association Régionale Bourgogne Franche Comté (ARBFC) a signé avec la Région une convention « environnement » qui consiste à la **mise en place d'un Observatoire Régional des Pressions sur l'Eau et les Milieux Aquatiques**.

Notre Fédération s'est engagée dans la mise en place et le suivi de cet observatoire régional qui représente un outil supplémentaire et nécessaire pour faire prendre conscience des dégradations passées, en cours et à venir.

L'objectif est aussi de rédiger des argumentaires et des saisines solides à destination du Préfet de région et des Préfets des départements, en copie aux partenaires institutionnels de l'eau.

La qualité et la recevabilité des argumentaires dépendra de la rigueur et de la stratégie avec lesquelles nous relèverons et analyserons les pressions.

**10 fiches de constat ont déjà été rédigées** par notre salarié, référent départemental, et un **relevé des pressions sur le bassin versant du Rhône est déjà programmé en 2022**.

# Fermeture du Carnassier

Derniers jours pour titiller le carnassier...

Nous vous rappelons que la pêche du carnassier va bientôt fermer...

**Dimanche 30 janvier à 18h00**

Il vous faudra attendre le

- **Samedi 30 Avril** pour pêcher le **Brochet** et le
- **1<sup>er</sup> Juin** pour le **Sandre**.

**Les Espèces assujetties à une réglementation particulière**

ESPECES	Taille minimale réglementaire	Cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie	Cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie (rivières et canaux)	Nombre de prises maxi
Brochet	60 cm	Du dernier samedi d'avril au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier Et du dernier samedi d'avril au 31 décembre	1 / jour / pêcheur (1 brochet OU 1 sandre)
Sandre	50 cm (en 2 <sup>e</sup> catégorie)	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier Et du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre	
Truite fario	30 cm	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	6 (dont 3 truites fario maximum)
Truite arc-en-ciel	25 cm	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
Autres salmonidés	25 cm	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	
Carpes	-	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	2 (Inférieures à 5 kg)
Ecrevisses américaines	-	Du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
Grenouille verte, grenouille rousse	8 cm	Du 3 <sup>ème</sup> samedi de mai au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	Du 3 <sup>ème</sup> samedi de mai au 31 décembre	

La pêche du black bass et de l'ombre commun est interdite toute l'année sur tout le département

## Un nouveau dépositaire...

A compter de 2022, un dépositaire vient s'ajouter à la liste de nos dépositaires actuels ; il s'agit du magasin **HERICOURT PÊCHE**.

Cette enseigne de vente de matériel de pêche vous propose les cartes de pêche de toutes les AAPPMA du Territoire de Belfort, réciprocitaires ou non.



## Salon FESTIVITAS 2022



Initialement prévu le 1<sup>er</sup> week-end de février, le **salon Festivitas 2022** qui devait se tenir au parc des expositions de Mulhouse est **ANNULÉ**.

Nous espérons que la 11<sup>ème</sup> édition de ce salon, programmée les 3, 4 et 5 février 2023 aura bien lieu.

**L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort vous remercie de votre attention.**

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : [contact@fede-peche90.fr](mailto:contact@fede-peche90.fr)

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>